

REGLEMENT ÉPREUVE VTT XCO (Cross Country) JEUNES SAMEDI 6 NOVEMBRE 2021 A GAURIAC (33) SOUS L'EGIDE DU COMITE DE GIRONDE DE CYCLISME FFC

1. Caractéristiques:

Le parcours présente une variété de terrains capable de mettre en valeur les qualités techniques des participants.

Le circuit fermé sera composé d'une boucle de 1 à 4 km, le dénivelé sera adapté aux catégories.

2. Participation et tarification

Le TDJV est ouvert à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la FFC de l'année en cours, ainsi qu'aux non licenciés ou licenciés dans d'autres fédérations.

La participation de coureurs issus d'un autre département ou d'une autre région est admise. Le classement de chaque épreuve est établi pour l'ensemble des coureurs inscrits.

Le classement final à l'issue des toutes les épreuves concerne uniquement les coureurs licenciés dans un des clubs du département de la Gironde affilié à la FFC.

Pour les non-licenciés et les licenciés à d'autres fédérations (sauf mention sur la licence et convention), la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins d'un an le jour de l'épreuve, ainsi qu'une autorisation parentale signée par les parents est obligatoire.

Nous souhaitons que les clubs envoient un seul chef d'équipe pour retirer les plaques des pilotes.

Inscriptions en amont : Site du comité de Gironde de Cyclisme (www.ffc33.fr)

TARIFS : FFC 5€, UFOLEP, FFCT et Non licenciés avec certificat médical 7 €

Inscriptions sur place :

TARIFS : FFC 6 €. UFOLEP, FFCT et Non licenciés avec certificat médical 8€

3. Matériel et vérifications techniques

Tous les éléments composant le vélo peuvent être changés à l'exception du cadre.

Les vélos admis doivent répondre aux normes de sécurité élémentaires :

- freins en état de fonctionnement
- embouts de guidon bouchés
- absences de parties saillantes
- les embouts de guidon ou « cornes » ne sont pas admis sur les épreuves

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que leur entretien.

Les arbitres se réservent le droit de refuser le départ à tout participant présentant un vélo jugé non conforme.

4. Premiers Secours

Un poste de premiers secours sera installé pendant toute la durée de la manifestation. Les

secouristes sont fournis par le Comité de Gironde.

Des véhicules seront disponibles pour rejoindre rapidement les zones difficiles. Les zones à risques potentiels seront au préalable clairement identifiées et rendues accessibles aux véhicules de secours. Le dispositif de secours sera proposé à la validation, avant le début des épreuves, au président du collège des commissaires.

5. Catégories et Départs:

Seules les catégories de poussins à cadets sont concernées par les TDJV.

CATEGORIES	Distance maximale	Durée minimale	Durée maximale
POUSSINS F/G nés en 2013-2014	2 km	8 min	10 min
PUPILLES F/G nés en 2011-2012	4 km	10 min	20min
BENJAMINS F/G nés en 2009-2010	7 km	20 min	30 min
MINIMES F/G nés en 2007-2008	10 km	30 min	40 min
CADETS F/G nés en 2005-2006	15 km	40 min	50 min

6. Zone de départ, mise en grille:

Le placement sur la ligne de départ s'effectuera en fonction du classement provisoire du TDJV et/ou du TRJV sur des lignes d'au moins dix pilotes (si possible).

Les départs se feront avec obligatoirement un pied à terre pour chaque compétiteur

7. Zone d'arrivée :

Le commissaire technique chargé des vérifications des vélos est la seule personne habilitée à se trouver dans cette zone.

Les concurrents sont considérés en course jusqu'à cette vérification.

8. Zone de ravitaillement :

Le ravitaillement est autorisé sur l'ensemble du parcours.

9. Équipement :

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve, reconnaissances des circuits comprises.

10.Réparation et aide extérieure:

Pour les catégories Poussins et Pupilles, une aide mécanique peut être effectuée par les éducateurs, parents ou toutes autres personnes. Bien sûr ce dépannage sera fait dans un esprit sportif sans mauvaise intention sous peines de disqualification pour le concurrent concerné.

Les éducateurs de l'ensemble des clubs seront là pour faire respecter cette règle.

Pour les catégories Benjamins, Minimes et Cadets une zone technique sera aménagée près de la ligne d'arrivée. Chaque compétiteur pourra remplacer tout élément mécanique, une roue complète, un dérailleur, une chaîne, assisté ou non par une tierce personne. Le cadre du VTT ne fait pas partie des éléments mécaniques pouvant être remplacés.

Les parents et éducateurs n'auront absolument pas le droit de suivre les compétiteurs sur le parcours sous peine de disqualification pour le concurrent concerné.

11.Modifications

Seuls le collège de la commission du Comité de Gironde FFC ou son responsable, l'arbitrage et

l'organisateur, se réservent le droit de modifier le programme du cross-country (Timing & parcours).

12.Cérémonie protocolaire

La proclamation officielle des résultats ne se fera qu'après vérification des différents pointages. La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire. En cas d'absence injustifiée le coureur ne percevra pas de trophée, coupes, lots, etc. Ils pourront être distribués au concurrent classé en suivant. Des sanctions sportives pourront être décidées par les commissaires.

Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en portant le maillot de leurs clubs. Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés. Des lots seront offerts par notre partenaire cycles JRP Bike Artigues. Le club le plus nombreux se verra décerner un trophée .

13.Pénalités

- Assistance matérielle durant l'épreuve: mise hors course
- Absence sur un contrôle de passage: mise hors course
- Circulation en sens inverse du circuit: mise hors course
- Non-respect du parcours: mise hors course
- Non-port des équipements individuels de sécurité: refus de départ
- Toute attitude antisportive ou manifestation intempestive d'un concurrent ou de son entourage (non-respect des autres concurrents, propos injurieux envers les organisateurs ou les arbitres) peut entraîner la mise hors course.

Les éducateurs habilités accompagnant les groupes de compétiteurs pour les entraînements ou reconnaissance à vélo sont tenus de porter les équipements complets par rapport à la discipline.

14.Réclamations

Les réclamations concernant le déroulement de chaque épreuve devront être déposées dans les 15 minutes après l'arrivée du coureur concerné.

Les réclamations concernant les classements doivent être déposées dans un délai de 15 minutes après affichage des résultats.

Le Collège des arbitres règle le différent immédiatement en se réunissant sur place.

Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.

Les décisions prises par le collège des arbitres sont sans appel.